

COMMUNE**ST MAURICE DE GOURDANS**DEPARTEMENT**AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D.26-01-08

Date convocation : 23/12/2025
 Nombre de conseillers
 présents et représentés : 15

Votants : 15
 Délibération publiée le :
 09/01/2026

OBJET : Nomination Conseillère municipale déléguée

Le 8 janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le 23 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Jérôme ARRAMBOURG, Catherine BA, Eric BA, Denise BOUVIER, Didier BRAU, Loïc CALARD, Sandrine CROST, Nathalie LLAMBRICH, Jean-Michel MASSON, Michel MITANNE, Julien PERRIN, Marc PUYPE, David RICHARD, Myriam SAINT-GENIS, Samuèle SALMON, Estelle SEGURA, Yves VENÇON,

ONT DONNÉ PROCURATION :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

OBJET : Nomination Conseillère municipale déléguée

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2020 fixant les délégations du maire et des adjoints,
Vu les demandes de démissions de Monsieur Jean-Claude RAPPY, Madame Marie-Claude REGACHE, acceptées par le sous-préfet
Vu la demande de démission de Monsieur Thierry LONGCHAMP, acceptée par le sous-préfet

Accusé de réception en préfecture
 001-210103784-20260108-D260108NOMINA-DE
 Date de réception préfecture : 09/01/2026

Vu la demande de démission de Monsieur Jean-Michel MASSON, en attente de validation par le sous-préfet,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour le bon déroulement des services de renommer un ou une conseillère déléguée,

CONSIDERANT l'investissement de Madame Nathalie Llambrich pour les affaires de la commune et son souci de l'intérêt général,

Monsieur Le Maire propose de nommer Madame Nathalie Llambrich au poste de conseillère déléguée à compter de ce jour pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- Les finances communales
- Les questions relatives au Camping Municipal
- Les associations sportives

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** La nomination de Madame Nathalie LLAMBRICH au poste de conseillère municipale déléguée
- **D'ALLOUER** à compter du 1er décembre 2025 une indemnité de fonctions à Madame Nathalie LLAMBRICH au taux de 6 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle brute de 246.63 €
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération prendra effet à compter du 1er janvier 2026 et fera l'objet d'une information au comptable public.

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le lien internet www.telerecours.fr

accessible par le lien internet www.telerecours.fr
001-210103784-20260108-D260108NOMINA-DE
Date de réception préfecture : 09/01/2026